

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOYEUVRE PETITE**

**Séance ordinaire** du 16 novembre 2012 à 18 heures

**Sous la Présidence** de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :** MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STIBLING, NINFEI,  
MARTIN, STOLLER  
Mmes BRAUN, BARTRINGER, BICELLI, NINFEI, MARTIN

### **Absents avec procuration :**

Madame CHARDAR Michèle a donné procuration à Monsieur Christian SCHWEIZER  
Madame MARINACCI Louise a donné procuration à Monsieur HENRY Michel

### **Absents sans procuration :**

ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2 – Relais Parents Assistants Maternels communautaire : convention de mise à disposition d'une salle
- 3 – Sinistre : encaissement d'un chèque de l'assurance
- 4 – Subvention aux associations
- 5 – Honoraires d'Avocats : affaire Pérotin/Kirch
- 6 – Divers

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS COMMUNAUTAIRE.**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant des temps collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent organisés par le Relais Parents Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle communale avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour l'accueil des temps collectifs organisés par le relais Parents Assistants Maternels.

---

### **REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE SUITE A LA DETERIORATION D'UNE BORNE INCENDIE**

Suite à un accident de la circulation qui s'est déroulé dans la Grand'Rue et à la détérioration du poteau incendie par un tiers connu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,

- accepte le chèque de remboursement de l'assurance CIADE représentant le montant des travaux de remplacement du poteau incendie pour un montant de 2.496,00 euros.

---

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir présenté les budgets prévisionnels et projets des associations,  
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- décide d'octroyer les subventions suivantes :

À l'unanimité :

- Amicale des donneurs de sang  
(Moyeuivre et environs) : 50 euros

Par 12 voix pour et 2 abstentions :

- Fêtes et Loisirs : 300 euros  
- Les Renardeaux du Verlambo : 300 euros  
(Association de parents d'élèves)  
- La société de musique « La Renaissance » : 300 euros

Par 13 voix pour et une abstention :

- Union Nationale des Combattants : 60 euros  
(Section Moyeuivre et environs)  
- Fédération Nationale des Anciens : 60 euros  
(Combattants d'Algérie)

Par 9 voix pour et 4 abstentions

Madame BARTRINGER Pascale concernée par le point ne prend pas part au vote

- Les Costumés Vénitiens de la Vallée : 500 euros  
de l'Orne

---

## **DEFENSE DE LA COMMUNE – AFFAIRE KIRCH**

Après avoir entendu un résumé de l'affaire opposant Madame KIRCH Nicole employée par le Syndicat Intercommunal de Pérotin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,

- décide de faire appel du jugement du Conseil de Prud'hommes

- charge le cabinet SEYVE, avocats au barreau de Metz, de la défense de la commune pour cet appel.

---

## **ETUDE PREALABLE POUR LA RENATURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU CONROY**

Après avoir été sensibilisée par le Conseil Général de la Moselle sur le contexte général d'atteinte du bon état écologique exigé par la directive cadre sur l'eau et la pertinence d'une réflexion à l'échelle du bassin versant, les communes du bassin versant se sont accordées à l'unanimité sur le fait qu'une étude globale soit réalisée.

La rédaction de cette étude sera réalisée par un prestataire ayant les compétences requises pour répondre à la demande et ce dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence.

Pour cette opération dont le coût est estimé à 35.000 € HT, la commune délègue la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal de Curage et d'Entretien de l'Orne qui pourrait bénéficier de 90% de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 50%
- Conseil Régional de Lorraine : 30%
- Conseil Général de Moselle : 10 %

Toutefois, si le caractère dérogatoire du Contrat Plan Etat Région est remis en cause par les services de l'Etat dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales (participation minimale du maître d'ouvrage à hauteur de 20%), l'opération pourrait tout de même être subventionnée à hauteur de 80%.

La participation de la commune sera réglée dans le cadre d'une convention avec le Syndicat Intercommunal de Curage et d'Entretien de l'Orne et se fera au prorata de son linéaire de berges conformément à la clé de répartition financière ci-dessous.

Commune	Linéaire cours d'eau (en km)	%	Participation financière (en € HT)
AVRIL	8,10	13,26	464,07
BOULANGE	3,67	6,01	210,26
FONTOY	8,28	13,55	474,38
LOMMERANGE	9,72	15,91	556,88
MOYEUVRE-GRANDE	7,11	11,64	407,35
MOYEUVR-PETITE	6,08	9,95	348,34
NEUFCHÉF	10,28	16,83	588,97
TRIEUX	7,85	12,85	449,75
TOTAL	61,09	100	3.500,00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité

- autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de Curage et d'Entretien de l'Orne et donne pouvoir au Maire pour passer les marchés afférents à cette étude.